

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, je voudrais parler de la question soulevée par le député de Rosedale (M. Crombie) et de la prétendue question de privilège concernant le programme Nouveaux horizons destiné aux personnes âgées. Je répète ce que j'ai dit aux députés hier, quand la question a été soulevée pour la première fois, je n'avais pas pris connaissance du mémoire en question. Bien sûr, je m'en suis procuré un double aussitôt que possible et je tiens à faire savoir à mes collègues que nous faisons parvenir à tous les députés des mémoires décrivant brièvement chacun des projets et les invitations à téléphoner à mon bureau pour de plus amples renseignements. Les députés libéraux ont toujours reçu un mémoire identique dans lequel ils ne sont pas invités à poser des questions mais plutôt à faire des observations...

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le ministre, mais je suis dans l'obligation de le faire étant donné que vous avez dit au député de Peterborough (M. Domm) avant qu'il ne commence ses observations de ne pas faire allusion à la décision que vous avez rendue hier. Par conséquent, je me permets de vous rappeler que cet avertissement s'applique autant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) qu'au député de Peterborough.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a parfaitement raison. J'étais tellement attentive à écouter les propos du ministre que cela m'a simplement échappé. Le député de Nepean-Carleton a parfaitement raison et j'invite le ministre à ne pas parler de la décision que j'ai rendue hier.

**Mme Bégin:** Il va sans dire, madame le Président, que je ne faisais pas allusion à votre décision d'hier ni ne la remettais en question. Je parlais de la question que vient de soulever mon prédécesseur au portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social et pour laquelle vous ne l'avez pas rappelé à l'ordre, si j'ai bien compris. Je parlais également de la question de privilège soulevée aujourd'hui, il y a quelques minutes de cela, par le député de Peterborough; à la fin de sa déclaration, il a fait allusion à une pratique qui, d'après lui, a cours dans mon ministère et dans mon bureau et je me dois de répondre à cette allusion au nom de tous les citoyens canadiens âgés pour rétablir, selon le vœu du député de Rosedale, l'intégrité de ce programme. Je tiens donc à prévenir mes collègues...

**M. Cossitt:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Hier, quand j'ai cherché à discuter plus longuement de cette question, vous avez décidé alors, tout comme aujourd'hui, de ne pas m'autoriser à poursuivre. Pourtant, bien que vous ayez décidé il y a cinq ou dix minutes que nous ne pouvions plus en parler, et notre leader parlementaire a d'ailleurs attiré votre attention là-dessus, madame le ministre continue d'en parler. Il faudrait la rappeler à l'ordre immédiatement, car si elle peut continuer, tout le monde devrait pouvoir intervenir après elle pour commenter ses observations. J'avais encore des choses à dire, que j'ai tues pour me conformer à votre décision. Pourquoi laisserait-on le ministre continuer de parler de la question

### Privilège—M. Domm

et accorderait-on ainsi aux députés libéraux un privilège que les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas?

**Mme le Président:** La question est de savoir si un député conteste ma décision. Je ne crois pas que le ministre la contestait; elle faisait des commentaires ou établissait un parallèle entre les cas signalés aujourd'hui et ce qui s'est passé hier à la Chambre. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être est d'accord, peut-être vaudrait-il mieux entendre maintenant le secrétaire d'État (M. Fox) qui pourra sûrement s'en tenir davantage à l'affaire que le député de Peterborough a soulevée.

● (1530)

[Français]

**L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications):** Madame le Président, je voudrais tout d'abord dire qu'alors que j'étais présent à la Chambre hier, je n'y étais cependant pas au moment où l'honorable député aurait soulevé pour la première fois cette question d'accès aux listes de nouveaux citoyens. J'ai pris connaissance de cette question cet après-midi pour la première fois quand il l'a soulevée à nouveau à la Chambre. L'honorable député se plaint du fait qu'on ne lui aurait pas fourni de liste de noms de nouveaux citoyens. Là-dessus, madame le Président, je voudrais rassurer la Chambre et informer tous les députés que la politique du secrétariat d'État c'est de rendre disponibles à tous les députés, à une condition que je mentionnerai plus tard et sans distinction d'allégeance politique, les noms des nouveaux citoyens canadiens qui ont acquis leur citoyenneté au cours du mois précédent. Les députés qui siègent à la Chambre depuis quelques années savent pertinemment que leur accès à cette liste est en fonction d'un engagement auquel ils ont souscrit il y a quelques années, en vertu duquel ils s'engageaient à ne se servir de ces listes qu'aux seules fins de leur souhaiter la bienvenue et de les accueillir dans la grande famille canadienne dont ils font dorénavant partie.

Les nouveaux députés, madame le Président, ont reçu de la part du bureau du secrétaire d'État, au tout début de cette session, une nouvelle lettre les avisant que la liste des noms des nouveaux citoyens leur serait rendue accessible à la condition évidemment qu'ils ne se servent des noms qui leur sont donnés que pour les seules fins de souhaiter la bienvenue à ces personnes et de les accueillir comme citoyens de notre pays. Alors voilà ce qu'est cette politique, madame le Président. C'est une politique qui s'applique à tous les députés, et tous les députés qui ont indiqué à mon ministère qu'ils voulaient recevoir la liste de ces noms l'ont reçue depuis ce moment-là.

L'honorable député allègue à la Chambre aujourd'hui qu'il n'a pas reçu la liste des noms, mais je ne suis pas au courant des faits, et j'aimerais avoir l'occasion de poser les questions qui s'imposent et aller au fond de la chose. Quant à la politique, elle est claire et précise, elle est établie et je pense bien que si l'honorable député avait bien voulu me poser la question à la Chambre après m'en avoir donné préavis, j'aurais pu lui donner une réponse satisfaisante à la question qu'il aurait voulu soulever à ce moment-là. Je pense, madame le Président, qu'il s'agit clairement et bien évidemment d'une question de confusion sur les faits.